

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 98 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 89 Dont suppléant(s) : 2 Pouvoirs : 6 Absent(s) excusé(s) : 9 Absent(s) : 2</i>
---	--	---

Date de convocation : 7 décembre 2021

Vote(s) pour : 84
Vote(s) contre : 9
Abstention(s) : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 13 décembre 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-12-13-CM-2 :

Plan Pluriannuel d'Investissement de Metz Métropole pour 2022-2026.

Rapporteur : Madame Anne FRITSCH-RENARD

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

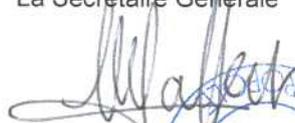
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Projet Métropolitain adopté par le Conseil métropolitain le 25 février 2019,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour Metz Métropole d'adopter un Plan Pluriannuel d'Investissement et de dépenses nouvelles qui définisse ses priorités d'action pour la période 2022-2026,

APPROUVE le Plan Pluriannuel d'Investissement de Metz Métropole pour 2022-2026 ci-annexé.

Pour extrait conforme
Metz, le 14 décembre 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



CONSEIL METROPOLITAIN

Lundi 13 décembre 2021

Plan Pluriannuel d'Investissement de l'Eurométropole de Metz pour 2022-2026

En avril 2016, l'Eurométropole a adopté un ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2016-2020 qui a permis un développement territorial majeur en matière d'attractivité du territoire (réalisation du nouvel espace d'accueil du Musée de la Cour d'Or, rénovation de la toiture de l'Opéra-Théâtre, construction du Centre des Congrès Robert Schuman), d'aménagement durable (ZAC du quartier de l'Amphithéâtre, Plateau de Frescaty, Mont-Saint-Quentin), de cadre de vie (programme de conteneurisation, optimisation du réseau Le Met', déploiement du haut-débit) ou de cohésion sociale (logement social, réhabilitation des logements privés).

Le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2022-2026 comprend les dépenses d'investissement mais aussi des enveloppes destinées aux nouvelles dépenses de fonctionnement les plus importantes. Au vu de la capacité d'endettement de l'Eurométropole, il prévoit entre 352 M€ et 399 M€ de crédits nouveaux sur cinq ans, dans quatre domaines :

- Le budget général - entre 214M € et 247 M€ de dépenses.
- Le domaine de la gestion des déchets, qui bénéficie d'une taxe affectée, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – entre 35 M€ et 37 M€ de dépenses.
- Le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations – au minimum 13 M€ de dépenses, le reste dépendant d'études encore en cours au sein du syndicat mixte Moselle Aval.
- Le domaine des transports en commun – entre 89 M€ et 100 M€ d'investissements et dépenses nouvelles.

Les budgets annexes « zones d'aménagement en régie » et « archéologie » ne sont pas intégrés puisque par principe, ils sont à moyen terme équilibrés, sauf pour la partie qui constitue une rémunération par l'Eurométropole d'un service public, qui est déjà actuellement inscrite au budget de la collectivité.

L'Eurométropole portera une grande attention à la recherche de cofinancements sur l'ensemble de ses projets. Elle répondra aux appels à projets sectoriels, émergera au Contrat de Plan Etat-Région et au Fonds européen de Développement régional. Les montants de cofinancement espérés ne sont pas, à ce stade, intégrés dans le document, mais l'assurance de disposer d'aides significatives a permis de laisser une marge de manœuvre de 10 à 50 M€ sur le budget principal par rapport au montant disponible par les seules ressources propres et capacité d'emprunt de l'Eurométropole.

Ce document traduit une étape supplémentaire de la construction métropolitaine marquée par le passage en Métropole au 1er janvier 2018, l'intégration de nouvelles compétences en matière de voiries et de cohésion sociale (fonds de solidarité logement, fonds d'aide aux jeunes, prévention spécialisée) et l'affirmation de l'institution comme Eurométropole de Metz depuis septembre 2021, ce qui traduit sa vocation européenne et son action transfrontalière.

La réaffirmation de cette vocation se traduit en termes de dynamique par un positionnement et un investissement accru de la collectivité dans les réseaux nationaux et internationaux de coopération institutionnelle. Budgétairement, l'Eurométropole mobilisera également des moyens afin de stimuler et d'inciter les acteurs du territoire, communes et acteurs locaux, à poursuivre leurs initiatives en faveur de projets de coopération bilatérale, européenne ou internationale. Le territoire de l'Eurométropole aura, par ailleurs, pour vocation d'être le réceptacle de manifestations d'envergure nationale et internationale, conformément à ce que ces équipements et positionnements stratégiques permettent. Au quotidien, la collectivité s'investira en faveur de l'amélioration du quotidien et de la qualité de vie de

ses habitants directement concernés par le phénomène frontalier, en portant leur voix auprès des décideurs nationaux et en les accueillant au sein du service métropolitain "Maison du Luxembourg".

L'obtention du statut métropolitain a conféré à l'Eurométropole la large responsabilité de construire « un projet d'aménagement, de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social » de son territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion (article L5217-1 du CGCT). Le Projet Métropolitain, adopté par le Conseil métropolitain le 25 février 2019, a défini les trois ambitions d'un territoire des « liaisons européennes » (mobilités durables ; relations transfrontalières ; tourisme) ; de « l'écologie urbaine et humaine » (transition énergétique, alimentaire et écologique ; cohésion sociale et territoriale) ; et « Art&Tech » (compétitivité ; enseignement supérieur recherche et innovation ; culture et patrimoine).

Cette stratégie métropolitaine est au cœur de ce nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement qui se fixe trois objectifs majeurs :

1- Favoriser le développement économique : une Eurométropole qui investit pour l'emploi et la compétitivité

L'Eurométropole portera une attention particulière au développement économique de filières locales porteuses comme l'hydrogène, la logistique, la photonique, l'automobile, l'agriculture périurbaine et l'économie numérique. En matière de soutien à la compétitivité par l'investissement public, la Métropole contribuera au développement commercial et artisanal. Comme de nombreux territoires, l'Eurométropole fait face à une perte d'attractivité de ses centres-villes et centres-bourgs qui nécessite de proposer une stratégie globale, transversale et innovante en matière de mobilité, d'habitat, de commerce, ou de cadre de vie. L'Eurométropole engagera une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) proposant des mesures fortes et concrètes tels que la rénovation du parc de logements et des locaux commerciaux et artisanaux pour proposer une offre attractive, le développement et la diversification de l'offre commerciale, tant physique que numérique, ou encore l'attractivité du cadre de vie en favorisant la nature en ville comme le renforcement de l'animation culturelle et événementielle (entre 3 M€ et 5 M€). Enfin, la formation et les emplois seront confortés par un soutien conséquent (8 M€ à 10 M€) à l'enseignement supérieur et la recherche. L'Eurométropole soutiendra ainsi les investissements sur le patrimoine universitaire et agira en faveur des conditions de vie étudiantes (logements, restaurants universitaires, lieux de rencontre) qui constituent deux moteurs forts de l'attractivité universitaire. Par ailleurs, durant la période, ce sont entre 352 M€ et 399 M€ qui seront investis sur l'ensemble des compétences métropolitaines : ces investissements, notamment en matière d'infrastructures et de travaux publics (voiries, bâtiments, patrimoine historique, etc.), contribueront au développement des entreprises locales.

2- Réduire les risques à venir : une Eurométropole qui s'engage pour la transition énergétique et écologique

L'Eurométropole s'inscrira pleinement dans la transition énergétique en agissant pour la rénovation énergétique de ses bâtiments, la décarbonation des transports et la production d'énergies renouvelables. Dans le cadre d'un ambitieux plan de développement d'une filière hydrogène locale, l'Eurométropole investira 35 M€ dans la conversion à l'hydrogène et à l'électrique de ses flottes métropolitaines (véhicules du réseau Le Met', bennes à ordures ménagères, véhicules de service). Les efforts financiers pour développer l'usage des transports en commun (100 M€ dont 44 M€ pour les infrastructures de la troisième ligne de METTIS) et la pratique du vélo (13 à 15 M€) contribueront à une mobilité durable sur le territoire. Présente sur le front de la défense des espaces naturels et de la biodiversité, la Métropole investira en faveur de la protection des réserves de biodiversité (8,6 M€), comme le Mont-Saint-Quentin ou les étangs St-Rémy, et de la sensibilisation du grand public à ces enjeux via l'ouverture d'un Pavillon de la Biodiversité au Musée de la Cour d'Or (3M€). La ressource en eau, au cœur des préoccupations métropolitaines, connaîtra des investissements conséquents sur

ce Plan Pluriannuel d'Investissement avec au moins 13 M€ consacrés à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et 15 M€ à l'assainissement.

3- Renforcer la cohésion territoriale : une Eurométropole attentive à tous ses habitants

L'Eurométropole de Metz poursuivra l'intégration de nouvelles compétences (habitat, cohésion sociale, voiries départementales) qui demanderont dès ce mandat des investissements conséquents. Attentive aux préoccupations de ses Communes membres, l'Eurométropole apportera des réponses concrètes à leurs problématiques et à celles de l'ensemble de leurs habitants. Afin de permettre à tous les enfants de la Métropole d'apprendre à nager, une nouvelle piscine sera construite sur ce mandat (14-18 M€). L'Eurométropole poursuivra également ses efforts en matière d'habitat (12,6 M€), d'accueil des gens du voyage (4,5 M€) et consacrera 4,6 M€ à l'appui des projets des Communes. L'Eurométropole viendra également abonder le programme de renouvellement urbain de ses quartiers en déprise à hauteur de 6 M€. Par ailleurs, pour répondre aux besoins de mobilité de ses habitants, l'Eurométropole investira dans un programme ambitieux de rattrapage dans le domaine de la voirie. En effet, les montants transférés lors du transfert des voiries communales à la Métropole en 2018 étaient déjà insuffisants pour assurer un renouvellement optimal. La situation s'est beaucoup accentuée en 2021 avec le transfert, en juin, de 288 km de voiries départementales et 163 ouvrages d'art y afférents. Pour faire face à une demande forte de la population, l'Eurométropole va abonder de 20 M€ l'enveloppe disponible pour le renouvellement de ses voiries (à comparer à un budget socle sur 5 ans de 44 M€ soit presque + 50%).

Cette ambition métropolitaine se déclinera autour de 8 priorités, présentées en détail ci-après :

- Investir pour la sécurité de tous les habitants et usagers de l'Eurométropole : 88 M€ à 93 M€
- Investir pour des mobilités durables : 74 M€ à 87 M€
- Investir pour la transition énergétique : 71 M€ à 74 M€
- Investir pour la ville de demain : 30 M€ à 40 M€
- Investir dans le patrimoine culturel pour favoriser l'animation et l'attractivité métropolitaine : 25 M€ à 34 M€
- Investir pour mieux vivre et habiter sur la Métropole : 25 M€ à 27 M€
- Investir pour la préservation des espaces naturels et de la biodiversité : 22 M€ à 25 M€
- Investir pour les emplois de demain : 16 M€ à 20 M€

I. INVESTIR POUR LA SECURITE DE TOUS LES HABITANTS ET USAGERS DE L'EUROMETROPOLE - 88 M€ à 93 M€

a) Des voiries entretenues et sûres

Désormais gestionnaire de 1 100 km de voiries et 260 ouvrages d'art, l'Eurométropole s'attachera à entretenir ce réseau pour préserver le patrimoine et assurer la sécurité des usagers. En complément des enveloppes issues des transferts de charges des Communes et du Département pour la rénovation des chaussées, ouvrages, et équipements (44 M€), l'Eurométropole mettra en œuvre un ambitieux plan de 10 M€ de remise en état et de rattrapage de l'investissement sur les grands axes structurants de la Métropole, en particulier les anciennes routes départementales. Elle consacrera également une enveloppe de 10 M€ d'aménagements et de travaux de mise en sécurité des routes métropolitaines pour faire face à des enjeux croissants, aux abords ou à l'intérieur des agglomérations, en matière de sécurité, réduction des nuisances pour la qualité de vie des riverains, accessibilité, stationnement... Une enveloppe sera également affectée à l'intégration des voiries de lotissements privés dans le patrimoine métropolitain afin d'assurer leur remise en état.

Engagement financier : 65 M€

b) Des investissements dans le domaine de la sécurité publique

Afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de la Métropole, en assurant notamment leur sécurité quotidienne, l'Eurométropole ouvrira aux Communes membres le Centre de Supervision Urbain (lieu de traitement des images des caméras de vidéoprotection) de la Ville de Metz qui fera l'objet d'un projet d'agrandissement au cours de ce mandat. Pour améliorer la lutte contre la délinquance et la prévention des incivilités, l'Eurométropole et ses Communes membres travailleront sur la création d'une police intercommunale, dotée de capacités d'actions dans les domaines métropolitains, par exemple la préservation de certains sites ou les installations illicites des gens du voyage.

Engagement financier : de 1 M€ à 4 M€

c) Un renforcement de la prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques

La politique de lutte contre les inondations de l'Eurométropole se concrétisera par l'entretien et la renaturation de cours d'eau et l'aménagement d'ouvrages de rétention des crues. Sur ce mandat, l'accent sera particulièrement mis sur les ruisseaux de Vallières (6,5 M€) et Saulny (6,2 M€) et leurs affluents. Plus de 1 M€ sera également consacré à la restauration d'autres cours d'eau, tels que les ruisseaux de la Mance et du Montvaux et à la renaturation de zones humides, favorisant par la même occasion la biodiversité. Par ailleurs, des études sont actuellement réalisées par le syndicat mixte Moselle Aval. Elles pourraient déboucher sur la nécessité d'importants travaux de consolidation sur la Moselle, dont une partie pourrait devoir être intégrée ultérieurement au PPI de l'Eurométropole.

Engagement financier : 13 M€ à 14 M€ (hors Moselle Aval)

d) Une attention particulière à la défense incendie

En complément du renouvellement des poteaux incendie pour lequel un budget de 1,425 M€ est mobilisé conformément aux montants arrêtés lors du transfert de compétences, des investissements à hauteur de 1 M€ supplémentaire seront engagés pour renforcer la défense extérieure contre l'incendie sur des zones identifiées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle comme très prioritaires (problèmes opérationnels pour les interventions, faibles volumes et distance d'accès à l'eau, zones denses et à proximité des équipements recevant du public).

Engagement financier : 2,425 M€

e) Une mise en conformité et une remise à niveau du patrimoine des bâtiments métropolitains

Afin d'assurer ses missions de service public, l'Eurométropole est propriétaire d'un certain nombre de bâtiments, dont certains très emblématiques : équipements culturels et sportifs (Conservatoire à Rayonnement Régional, Opéra-Théâtre, Musée de la Cour d'Or, Ecole Supérieure d'Art de Lorraine, Maison de l'Archéologie et du Patrimoine, complexe sportif de Jury) ; bâtiments d'enseignement supérieur (Georgia Tech Lorraine, Institut Lafayette, Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction), bâtiments techniques et administratifs (Maison de la Métropole, Centre Technique Métropolitain, locaux de stockage sur le Plateau de Frescaty). Afin d'assurer la sécurité et l'entretien de ces bâtiments, la Métropole réservera une enveloppe de 7,3 M€ à 8,3 M€ pour réaliser les programmes de travaux nécessaires à leur entretien, leur mise en conformité et leur adaptation aux besoins des utilisateurs.

Engagement financier : 7,3 M€ à 8,3 M€

II. INVESTIR POUR DES MOBILITES DURABLES – 74 à 87 M€

a) Une troisième ligne de METTIS - infrastructures

L'Eurométropole investira dans la réalisation d'une troisième ligne de bus à haut niveau de service, en interconnexion avec les lignes METTIS A et B, afin de proposer une solution de transport collectif performante sur un axe sud densément peuplé (avenue du XXème corps, Rue Général Franiatte, Marly). Le coût de cette opération comprend la réalisation de l'infrastructure, l'adaptation du centre de maintenance et d'exploitation mais aussi la réalisation de deux parkings de rabattement.

Engagement financier : 44,3 M€

b) Un prolongement de la ligne METTIS A jusqu'à l'hôpital Robert Schuman

Afin de garantir l'accessibilité en transport collectif des services indispensables aux habitants, l'Eurométropole investira dans la création d'une branche de la ligne METTIS A qui permettra une desserte en bus à haut niveau de service de l'hôpital Schumann ainsi que du site de Stellantis (précédemment PSA Borny). Le projet inclut également la réalisation d'un parking de rabattement.

Engagement financier : 5,6 M€

c) Un déploiement et une amélioration de l'offre de pistes cyclables

Afin d'atteindre son objectif de triplement de la part modale vélo, l'Eurométropole poursuivra ses efforts d'investissement dans les infrastructures cyclables afin de doubler le réseau à l'horizon 2030. Au total, entre 13 M€ et 15 M€ seront consacrés au développement des pistes cyclables sur 5 ans et permettront de faciliter les déplacements domicile-travail, d'améliorer les liaisons entre la rive droite et la rive gauche de la Moselle, ou encore d'accéder à vélo aux lieux de vie, de culture ou de tourisme du territoire, tels que les gares métropolitaines, les campus universitaires, les établissements culturels ou les espaces naturels comme le Mont-Saint-Quentin. Combinée aux actions portées par l'Eurométropole en matière de service et de culture vélo (vélo-école, service vélomet', animations et sensibilisation...), cette politique portera à près de 15 € par habitant par an les moyens consacrés au développement du vélo sur l'Eurométropole.

Engagement financier : entre 13 M€ et 15 M€

d) Des nouveaux investissements pour encourager des pratiques de mobilités diversifiées

En matière de transports, d'autres investissements seront engagés :

- Des travaux de mise en conformité des arrêts de bus pour garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et d'évolution du réseau (nouveaux arrêts, aires de retournement, sanitaires pour les chauffeurs...);
- Des travaux de modernisation des carrefours à feux et de raccordement au système de régulation centralisé GERTRUDE pour améliorer le temps de parcours des lignes de bus structurantes, tout en fluidifiant la circulation automobile ;
- La création de nouveaux parkings de rabattement gratuits, connectés aux lignes de bus du réseau Le Met', et de nouveaux parkings de co-voiturage pour répondre aux attentes des usagers ;
- Des travaux de gros entretien sur les infrastructures Mettis pour prolonger la durée de vie de ce patrimoine ;
- L'aménagement des abords des gares situées sur le territoire Métropolitain pour favoriser la multimodalité et l'usage du train.

La capacité financière de la Métropole à réaliser plus de 6,3 M€ de ces investissements est conditionnée au fait que les dépenses dans les dessertes de transport en commun, présentés ci-dessous, n'excèdent pas 5 M€. Au regard des incertitudes pesant sur les recettes du budget annexe transports publics, ces montants pourront faire l'objet d'une réévaluation au cours du PPI.

Engagement financier : entre 6,3 M€ et 12,4 M€

e) Une amélioration des dessertes de transport en commun

Consciente du rôle primordial des transports dans la transition écologique, l'Eurométropole mettra tout en œuvre pour que l'offre de transports s'adapte aux évolutions du territoire et à la demande sociale. Ainsi, un travail sera réalisé pour améliorer les dessertes de transport en commun du territoire métropolitain afin de les adapter au mieux aux besoins des habitants et agir sur les itinéraires pour lesquels les transports sont surchargés aux heures de pointe. L'Eurométropole proposera une navette fluviale afin de relier Metz (Moyen-Pont) aux communes en amont en profitant de la ressource que représente la Moselle en termes d'amélioration des conditions de mobilité.

La capacité financière de la Métropole à réaliser plus de 5 M€ de ces dépenses est conditionnée au fait que les investissements pour encourager des pratiques de mobilités diversifiées, présentés ci-dessus, n'excèdent pas 6,3 M€. Au regard des incertitudes pesant sur les recettes du budget annexe transports publics, ces montants pourront faire l'objet d'une réévaluation au cours du PPI.

Engagement financier : entre 5 M€ et 10 M€

III. INVESTIR POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE – 71 M€ à 74 M€

a) Un programme de rénovation énergétique des bâtiments métropolitains et d'aménagement d'ombrières photovoltaïques

En vue d'atteindre les objectifs du décret tertiaire qui fixe aux collectivités territoriales des objectifs de baisse des consommations d'énergie de ses bâtiments (-40% d'ici 2030 ; -50% d'ici 2040 -60% d'ici 2050), un important programme de travaux de rénovation thermique sera engagé sur le patrimoine de l'Eurométropole. Les bâtiments métropolitains de très grande dimension (Musée de la Cour d'Or - 14000m², Centre Technique Métropolitain - 9000m², Conservatoire Gabriel Pierné - 7500m², Maison de l'Archéologie et du Patrimoine - 5000m², etc.) représentent en effet une opportunité forte de gains énergétiques.

L'Eurométropole de Metz travaillera sur la reconversion de parkings de stationnement en ombrières photovoltaïques, 1 M€ sera consacré sur ce PPI pour un projet sur le Parc des Expositions dont le modèle économique prévoit un remboursement de l'investissement initial de la Métropole par les redevances et les taxes sur une durée excédant le PPI.

Engagement financier : 4,5 M€ à 5,5 M€

b) Une conversion à l'hydrogène et à l'électrique des flottes métropolitaines

L'Eurométropole s'est engagée avec la société John Cockerill et l'UEM (« Usine d'Electricité de Metz ») dans la mise en place d'une filière locale de production et de distribution d'hydrogène renouvelable. Au sein de cette filière, l'Eurométropole se positionnera en usager de l'hydrogène produit et distribué, en engageant une conversion progressive de ses bus du réseau le Met' et ses bennes à ordures ménagères (50 poids lourds dédiés à l'activité de collecte). Cette conversion interviendra pour le réseau le Met' par l'acquisition de 10 bus hydrogène entre 2025 et 2026 (6,5 M€), en complément des 13 bus à motorisation hydrogène de la troisième ligne de bus à haut niveau de service (21,45 M€). Pour la collecte des déchets, l'Eurométropole fera l'acquisition de 7 bennes à ordures ménagères à motorisation hydrogène entre 2025 et 2026 (4,2 M€). L'Eurométropole donnera également l'exemple par une politique d'hybridation et d'électrification du parc des véhicules de services à hauteur de 10 véhicules par an (3M€).

Engagement financier : 35 M€

c) Une mise aux normes hydrogène et une requalification et extension du Centre Technique Métropolitain

En amont de la conversion effective à l'hydrogène de la flotte de bennes à ordures ménagères, l'Eurométropole réalisera des travaux d'adaptation et de mise aux normes du Centre Technique Métropolitain pour accueillir les véhicules hydrogènes.

Ces travaux s'inscriront dans un important projet de requalification et d'extension du Centre Technique Métropolitain, accueillant les équipes métropolitaines en charge de la gestion des déchets, qui n'est plus suffisant pour répondre aux besoins du service public. Ces travaux permettront de proposer des locaux optimisés et ergonomiques, adaptés aux activités et aux évolutions du service de la collecte, la création d'un espace de restauration pour les personnels, l'extension des espaces de bureaux, réunion et stockage devenus exigus.

Engagement financier : 7 M€

d) Un renouvellement de la flotte de véhicules de collecte des ordures ménagères

Dans l'attente d'un déploiement effectif de la technologie hydrogène sur le territoire, l'Eurométropole investira régulièrement pour renouveler les véhicules de collecte les plus anciens et disposer ainsi de matériels performants, adaptés aux besoins du service. Sur le Plan Pluriannuel d'Investissement, il est projeté la poursuite du renouvellement au rythme actuel de 5 véhicules neufs tous les 2 ans. Ce rythme sera susceptible d'être adapté en fonction du calendrier de mise en œuvre du recours à l'hydrogène.

Engagement financier : 3,2 M€

e) Un investissement fort dans les déchèteries métropolitaines

Au regard des enjeux portés par le réseau de déchèteries dans la politique métropolitaine de collecte et de traitement des déchets ménagers, l'Eurométropole et HAGANIS porteront des investissements importants pour optimiser et renforcer le maillage du réseau métropolitain des déchèteries (création d'une nouvelle déchèterie dans le nord du territoire métropolitain et extensions et sécurisation de plusieurs déchèteries existantes) ; améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur (étude de faisabilité d'un dispositif de contrôle d'accès) et améliorer les performances du geste de tri des

déchets (déploiement d'actions de prévention). Ils viseront également à réduire la quantité de déchets qui, collectés en déchèteries, sont traités par enfouissement.

Engagement financier : entre 11 à 13,5 M€

f) Une finalisation de la conteneurisation des centres-villes d'Ars-sur-Moselle et Metz

Dès 2013, l'Eurométropole de Metz s'est engagée dans une démarche de conteneurisation des ordures ménagères. Au 1er janvier 2021, la quasi-totalité du territoire métropolitain est effectivement conteneurisé à l'exception du centre-ville d'Ars-sur-Moselle et de l'hypercentre de Metz pour lesquels la conteneurisation sera achevée en 2022 et 2023 par l'implantation de Points d'Apport Volontaire.

Engagement financier : 1,8 M€

g) Un renouvellement et une densification du parc de Points d'Apports Volontaires

L'Eurométropole de Metz compte 325 bornes pour la collecte du verre et du papier antérieures à 2010 qu'il convient de remplacer. Aussi, l'Eurométropole de Metz remplacera les équipements les plus anciens aujourd'hui vétustes ou dégradés par de nouveaux Points d'Apports Volontaires aériens et enterrés et densifiera le parc de PAV aériens (verre notamment) et enterrés pour renforcer l'offre de service proposé aux usagers.

Engagement financier : 8 M€

IV. INVESTIR POUR LA VILLE DE DEMAIN – 30 M€ à 40 M€

a) La construction d'une piscine métropolitaine

L'Eurométropole portera un projet de création d'une nouvelle piscine métropolitaine pour développer l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge, actuellement impossible pour près de 22% des scolaires de CP/CE1, et proposer un équipement de proximité, facteur de lien social, dans une zone urbaine dense de l'Eurométropole. Cette nouvelle piscine implantée à Woippy, au cœur des quartiers politique de la ville, répondra à un réel déficit de ce type d'équipement sportif sur le nord du territoire métropolitain. Le programme prévisionnel, dont la définition précise est actuellement à l'étude, comprendra un bassin sportif de 25 m de longueur, doté de 8 couloirs, ainsi qu'un bassin d'apprentissage.

Engagement financier : 14 M€ à 18 M€

b) La constitution d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT)

Dans le cadre d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT), l'Eurométropole engagera des actions en matière de développement commercial, d'animation et de communication, d'accessibilité, ou d'amélioration du cadre de vie dans les centres-villes et centres-bourgs de Metz, Woippy, Ars-sur-Moselle, Montigny-lès-Metz, Longeville-lès-Metz et Moulins-lès-Metz. Elle participera au capital d'une société de portage foncier qui permettra de remettre sur le marché des biens immobiliers à la rénovation complexe et de proposer des loyers attractifs, en particulier pour les cellules d'activités. En matière d'habitat, la Métropole renforcera les outils existants visant à informer les habitants, propriétaires et investisseurs sur les aides et accompagnements existants dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat actuelle. En complément, une OPAH-RU (Renouvellement Urbain) pourrait voir le jour sur un périmètre plus restreint afin de traiter plus finement la vacance et la réhabilitation de certains îlots.

Engagement financier : 3 M€ à 5 M€

c) Une participation à la redynamisation du Quartier outre-Seille

Dans le cadre de cette ORT, l'Eurométropole participera à la redynamisation du Quartier outre-Seille sur la Ville de Metz autour d'une feuille de route commune en matière d'aménagement d'espaces, de stratégie face à la vacance commerciale, de résorption des logements insalubres et d'amélioration du cadre de vie. En complément de ses actions en faveur de l'habitat, l'Eurométropole prendra pleinement sa place dans ce dispositif par l'aménagement des espaces publics.

Engagement financier : 750 000 € à 2 M€

d) Un réaménagement de la place et du parking Coislin et des investissements sur les parkings en prestation de service de la Métropole

Compétente depuis 2018 en matière de parcs et aires de stationnement, la Métropole investira dans ses parkings gérés en prestation de services, pour lesquels elle assume le coût de gestion (Coislin, Maud'Huy, Belvédère, Saint Joseph et Messageries) tout en percevant directement les recettes. Plusieurs parkings nécessitent des travaux lourds en lien avec des problèmes structurels (Maud'Huy), d'étanchéité (Maud'Huy, Belvédère et Saint Joseph) ou de mise aux normes (accessibilité, détection incendie, système de péage, vidéosurveillance). Dans le cadre de son ORT, l'Eurométropole investira tout particulièrement dans la requalification du parking et de la place Coislin.

Engagement financier : 1,6 M€

e) Un soutien réaffirmé aux projets des communes par des Fonds de concours revalorisés

Soucieuse de maintenir son ambition de solidarité initiée en 2016, l'Eurométropole de Metz poursuivra la mise en œuvre du dispositif d'attribution des fonds de concours à ses Communes membres pour permettre la réalisation de projets d'investissement de leur compétence qui répondent aux intérêts du territoire et de leurs habitants : équipements scolaires, sportifs, culturels et de loisirs ; valorisation architecturale ; patrimoine bâti des communes ; efficacité énergétique... Le règlement permet également désormais aux communes d'abonder par ce biais des travaux dans le domaine de compétences métropolitaines, en particulier les voiries, dont certains aspects donnent lieu à convention avec la commune. La dotation s'élèvera à 120 000 € par Commune, et non plus 100 000 € comme lors du précédent plan, sur les 6 ans du mandat (le montant indiqué au PPI est donc proratisé).

Engagement financier : 4,6 M€

f) Un investissement dans les systèmes d'informations, les services en ligne et la smart city

L'Eurométropole investira dans ses systèmes d'information pour assurer le renouvellement des infrastructures, des applications et du matériel informatique et proposer de nouveaux services numériques. Ainsi les investissements permettront de proposer de nouvelles démarches administratives en ligne, d'améliorer l'expérience des utilisateurs sur les services dématérialisés de la Métropole, de renforcer le pilotage de l'action publique par l'utilisation de la donnée, de développer la « Smart City », en matière d'écologie, de mobilité, d'inclusion ou de compléter les infrastructures d'accès au très haut débit pour les besoins propres de la collectivité.

Engagement financier : 6,5 M€ à 8,5 M€

V. INVESTIR DANS LE PATRIMOINE CULTUREL POUR FAVORISER L'ANIMATION ET L'ATTRACTIVITE METROPOLITAINE – 25 M€ à 34 M€

a) Un nécessaire programme de rénovation de l'Opéra-Théâtre

La rénovation de l'Opéra-Théâtre est aujourd'hui devenue indispensable pour maintenir durablement son activité et assurer la sécurité des spectateurs et personnels de l'établissement. L'Eurométropole engagera ainsi d'importants travaux portant sur la cage de scène (gril, matériels d'éclairage, décors...), la partie technique, la zone de livraisons et les circulations au sein de l'équipement. Un agrandissement de la fosse d'orchestre, une modernisation et amélioration de la fonctionnalité de la scène seront également inscrits dans ce programme ainsi que d'autres travaux, notamment d'accessibilité et de rénovation énergétique, qui s'avèreront indispensables à l'issue des études actuellement en cours. Ces travaux entraîneront une fermeture de l'équipement durant plusieurs saisons, durant lesquelles l'activité de la troupe se poursuivra dans d'autres lieux.

Engagement financier : 17 M€ à 23 M€

b) Un soutien affirmé au Centre Pompidou-Metz

Ouvert en 2010, le Centre Pompidou-Metz accueille 300 000 visiteurs par an et contribue pleinement à l'offre culturelle et à l'attractivité métropolitaine. L'Eurométropole investira 2 à 2,5 M€ sur la durée du Plan Pluriannuel d'Investissement pour améliorer le fonctionnement du bâtiment, conforter sa visibilité et son intégration au sein du quartier de l'Amphithéâtre, et assurer le développement du programme artistique de l'établissement. Une enveloppe a par ailleurs été provisionnée afin de réaliser un remplacement de la bâche de la toiture si l'étude en cours prescrivait cet investissement au cours du mandat. Ce montant, de 2,5 M€, n'a pas besoin d'être inscrit au PPI de ce fait.

Engagement financier : 2 à 2,5 M€

c) Une préservation et une mise en valeur des thermes gallo-romains du Musée de la Cour d'Or

Au sein du Musée de la Cour d'Or, le bâtiment thermal romain, classé au titre des monuments historiques en 1938, a subi des dégradations liées à des infiltrations d'eau révélées par une étude de 2017 de diagnostic des vestiges balnéaires. L'Eurométropole investira pour assurer la bonne et pérenne conservation des vestiges et mettre en valeur les thermes dans le parcours de visite du public.

Engagement financier : 1 M€

d) Un programme de travaux complémentaires au Musée de la Cour d'Or

Dans le prolongement de la création d'un Pavillon de la biodiversité dans l'Aile de la conservation du Musée de la Cour d'Or, dont le projet est présenté ci-après au sein de ce PPI, l'Eurométropole engagera une relocalisation de la bibliothèque/documentation ainsi que des équipes scientifiques et administratives au sein de l'Aile des Trinitaires. A cette occasion, les conditions d'accueil et de travail des agents et des chercheurs au Musée seront améliorées.

Par ailleurs, en 2022, des travaux seront finalisés au sein de l'aile François de Curel afin d'assurer la préservation du bâti (toiture, façade, pignon, corniche, verrière).

Engagement financier : 1,6 M€ à 2,6 M€

e) Une mise en conformité et une adaptation des bâtiments de l'École Supérieure d'Art de Lorraine

L'Eurométropole investira dans des travaux de mise en conformité des locaux de l'École Supérieure d'Art de Lorraine à hauteur de 1 M€ afin d'en assurer l'accessibilité, la sécurité, le maintien du patrimoine et une adéquation des locaux avec l'évolution des activités sur le site. L'investissement permettra ainsi de mener à bien le projet de développement d'un pôle « Photographie Argentique et Numérique » et de proposer aux étudiants un enseignement appuyés sur des aménagements et des équipements performants et actuels.

Engagement financier : 800 000 € à 1 M€

f) La création d'un pôle culturel et artisanal à BLIIDA

L'Eurométropole investira dans la création d'un pôle culturel et artisanal à BLIIDA afin que les artistes, les artisans ou les étudiants du territoire puissent y trouver les ressources et les équipements professionnels nécessaires à la fabrication et à la conception de leurs idées et que puissent émerger dans ce lieu des projets collectifs et pluridisciplinaires.

Engagement financier : 500 000 € à 1 M€

g) Des investissements indispensables à l'activité des équipements culturels

Des investissements courants seront réalisés pour assurer la continuité des activités des équipements culturels à hauteur d'1 M€ pour le Musée de la Cour d'Or (acquisition ou restauration d'œuvres d'art, aménagement de salles d'exposition), 350 000 € pour le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné (acquisition d'instruments de musique) et 250 000 € pour l'Opéra-Théâtre (acquisition de matériel scénique et technique).

Engagement financier : 1,6 M€

h) Un soutien aux événements culturels et sportifs métropolitains

Au regard du rôle primordial de la culture et du sport dans l'inclusion sociale, l'Eurométropole entend soutenir la diffusion culturelle et le développement sportif et favoriser le rayonnement d'événements organisés sur l'ensemble des Communes de son territoire. L'Eurométropole proposera une enveloppe en faveur des animations culturelles, touristiques ou sportives à l'échelle métropolitaine, qu'elle souhaite développer pour faire bénéficier l'ensemble de sa population de ces temps de convivialité et de vivre-ensemble. Cette politique s'est enclenchée dès 2021 avec l'attribution de subventions à des manifestations portées par les communes mais d'intérêt métropolitain.

Engagement financier : 1 M€

—

VI. INVESTIR POUR MIEUX VIVRE ET HABITER SUR LA METROPOLE – 25 M€ à 27 M€

a) Une politique de l'habitat volontariste de production et réhabilitation de logements sociaux

Au 1er janvier 2021, la Métropole a pris la délégation des aides à la pierre, qui lui permet d'encadrer les attributions des agréments des bailleurs sociaux. Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat 2020-2025, la Métropole poursuivra son objectif d'une production de 360 logements sociaux par an : 210 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), 90 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et 60 logements PLS (Prêt Locatif Social). En matière d'habitat privé, la Métropole poursuivra son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), lancée fin 2017 et prorogée en 2020 pour 2 ans, afin de réhabiliter 900 logements sur 6 ans selon plusieurs volets : amélioration de la performance énergétique, lutte contre l'habitat insalubre et dégradé, aide à l'autonomie, copropriétés.

Ce sont ainsi 10 M€ à 11 M€ qui seront engagés sur ce mandat en faveur de la production et la réhabilitation de l'habitat social, mais aussi, politique nouvelle, de l'accompagnement à l'accession sociale à la propriété.

L'Eurométropole avait financé, dans le cadre du plan de redémarrage lancé à l'automne 2019, une contribution à l'OPH de Metz Métropole à hauteur de 2 M€ afin de relancer le programme de rénovation des logements. Sur la période 2022 – 2025, c'est grâce à un apport en capital de 35 M€ de CDC-Habitat, avec transformation de l'OPH en Société d'économie mixte, que d'importants efforts de rénovation vont pouvoir être déployés.

Engagement financier : 10 à 11 M€

b) Un renforcement du soutien aux copropriétés dégradées

L'Eurométropole de Metz est depuis le 1er janvier 2020 maître d'ouvrage de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) de Metz-Borny. Elle comprend le plan de sauvegarde de la copropriété Bernadette, une opération programmée sur 3 copropriétés dégradées et des études pré-opérationnelles sur 4 autres copropriétés, soit un total de 8 copropriétés pour 724 logements. En parallèle, l'Eurométropole pilote également l'opération programmée « Gabriel Pierné » localisée dans le quartier du Sablon à Metz. L'Eurométropole engagera 1,6 M€ sur ce mandat pour renforcer le soutien à ces copropriétés dégradées, en accompagnement des financements dédiés par l'Agence nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Engagement financier : 1,6 M€

c) Une attention particulière portée à la mutation des quartiers prioritaires NPNRU

La requalification des quartiers politique de la Ville est une priorité métropolitaine. En lien avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Eurométropole poursuivra le projet de renouvellement urbain jusqu'en 2031-32 sur quatre quartiers de la Métropole : Borny, Bellecroix, la Patrotte-Metz Nord, Saint Eloy-Boileau-Pré Génie. L'Eurométropole engagera ainsi sur ce mandat 5 M€ à 6 M€ notamment dans le domaine du développement économique et de l'aménagement des espaces publics, en co-financement avec les villes concernées de Metz et Woippy.

Engagement financier : 5 M€ à 6 M€

d) Une création de places supplémentaires sur les aires d'accueil des gens du voyage

Afin de respecter les objectifs fixés par le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle, l'Eurométropole a réalisé en 2020/2021 la création d'une aire de grand passage de 200 places à Moulins-lès-Metz. En 2022, elle ouvrira une aire d'accueil de 48 places à Metz et agrandira de 12 places l'aire d'accueil existante de Marly/Montigny-lès-Metz, qui a par ailleurs besoin d'importants travaux de rénovation. Ces aires permettront de proposer un accueil adapté aux gens du voyage et de solliciter le concours de la force publique pour toute implantation illicite en-dehors des espaces réservés.

Engagement financier : 4,5 M€

e) Une poursuite de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Amphithéâtre

La ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre a vu se développer des programmes de bureaux et commerces, des équipements publics (Centre Pompidou-Metz, Centre des congrès, Palais des sports, crèche...), et une offre de 1500 à 2000 logements collectifs et son aménagement, concédé à la Société d'Aménagement et de renouvellement de l'Eurométropole de Metz (SAREMM), continuera sur le

mandat. Durant les prochaines années, l'Eurométropole participera à l'équilibre, selon les prescriptions contractuelles décidées lors de la création de la ZAC, à hauteur de 1,6 M€.

Engagement financier : 1,6 M€

f) Une extension des réseaux électriques pour les nouvelles zones d'habitation

En tant que collectivité en charge de l'urbanisme, l'Eurométropole de Metz financera les extensions de réseaux électriques attenantes à des autorisations d'urbanisme délivrées sur le territoire, à hauteur de 200 000 € par an, sachant que ces montants peuvent varier fortement au rythme des aménagements réalisés.

Engagement financier : 1 M€

g) La finalisation et l'actualisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Métropole poursuivra ses investissements sur la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ainsi que celle du Règlement Local de Publicité intercommunal. Le premier PLUI sera à compléter par des études complémentaires à la suite de sa mise en œuvre programmée en 2024. La Métropole réserve ainsi 600 000 euros à ces procédures, conformément aux montants déterminés lors du transfert de compétences.

Engagement financier : 600 000 €

VII. INVESTIR POUR LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE – 22 M€ à 25 M€

a) La création d'un Pavillon de la biodiversité

L'Eurométropole investira dans la création d'un Pavillon de la Biodiversité au sein du Musée de la Cour d'Or, un espace muséographique de 350 m² dédié aux enjeux de la préservation des espèces, s'appuyant sur les riches collections d'histoire naturelle du Musée. Cette opération, en résonance avec le projet des Récollets porté par la Ville de Metz, contribuera à améliorer la connaissance et la sensibilisation des publics en présentant les enjeux liés à la sixième extinction des espèces. Il sera composé d'espaces de mise en valeur des collections biologiques et proposera un discours de sensibilisation à la biodiversité via des dispositifs didactiques et innovants.

Engagement financier : 3 M€

b) La préservation et la mise en valeur du Mont Saint-Quentin

Le Mont Saint-Quentin est un espace naturel, patrimonial et de loisir majeur pour le territoire métropolitain. En complément du volet patrimonial de mise en sécurité de ses 67 ouvrages militaires, l'Eurométropole poursuivra le plan de gestion de ce site classé sur le volet agricole, notamment sur le périmètre de protection du PAEN (Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) de Scy-Chazelles et de Lessy et sur le volet touristique en structurant le stationnement, la signalétique et la création de points de vue sur le site. La poursuite du partenariat avec la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE), principal investisseur des travaux de sécurisation, sera recherchée.

Engagement financier : 1,6 M€ à 2,6 M€

c) Une requalification des Etangs de Saint-Rémy

Le site des Etangs de Saint Rémy occupe un positionnement stratégique de trait d'union entre la métropole messine et la partie nord du Sillon mosellan (Woippy, La Maxe, Maizières-lès-Metz, Hauconcourt et Argancy). Au cœur des enjeux de biodiversité, il s'étend sur plus de 1 000 hectares et

regroupe près de 100 plans d'eau de différentes tailles. L'Eurométropole, en partenariat avec la Communauté de Communes Rives de Moselle, investira dans un projet de requalification, autour des thématiques de préservation de l'environnement, de tourisme local et de sports nautiques doux.

Engagement financier : 1 M€ à 3 M€

d) Un programme de préservation et de restauration des espaces naturels métropolitains

Le territoire de l'Eurométropole comprend des espaces naturels remarquables parmi lesquels le Mont Saint-Quentin et les Etangs de Saint Rémy, cités ci-dessus, mais également les Côtes de Moselle (avec notamment le site Natura 2000 Pelouses du Pays Messin), les Berges de la Moselle et de la Seille, ou les Pelouses de Lorry-Mardigny. Ces réservoirs de biodiversité et les trames vertes et bleues représentent aujourd'hui une richesse patrimoniale forte (espèces présentes, habitats remarquables, identité paysagère du territoire). Afin de préserver ces écosystèmes, la Métropole déploiera des travaux de restauration et renaturation de ces espaces et des continuités écologiques. Des actions à destination des habitants seront proposées pour valoriser ces espaces naturels (cartographie de sentiers de balade, petit mobilier, sensibilisation à la richesse écologique et patrimoniale ...).

Engagement financier : 1 M€

e) Des investissements en faveur de la qualité de la ressource en eau

L'Eurométropole de Metz poursuivra ses efforts en matière d'assainissement des eaux pluviales. Sur la période, 15 M€ de travaux sont prévus sur le réseau, les stations et les bassins : gestion patrimoniale, renforcement de la collecte, renouvellement, remise aux normes, station anti-crués, etc. Au sein de ces 15 M€, 9,1 M€ correspondent aux montants issus de la CLECT auxquels viendront s'ajouter 5 M€ en lien avec les travaux de voirie et 900 000 € d'investissements complémentaires pour améliorer les capacités de renouvellement des réseaux, en lien avec Haganis s'agissant des réseaux unitaires.

Engagement financier : 15,24 M€

—

VIII. INVESTIR POUR LES EMPLOIS DE DEMAIN - 16 M€ à 20 M€

a) Un soutien majeur à l'enseignement supérieur et la recherche et l'innovation

Le soutien de l'Eurométropole à l'enseignement supérieur et à la recherche se traduira d'une part par un plan d'investissement dans l'immobilier en faveur des campus étudiants et de la vie étudiante. L'Eurométropole soutiendra notamment les projets de l'Université de Lorraine, des grandes écoles et du CROUS, le développement de tiers-lieux étudiants ainsi que d'éventuels travaux sur des bâtiments ESR de propriété métropolitaine. D'autre part, l'Eurométropole investira en faveur des filières d'excellence en cofinçant des projets comme l'institut de la photonique, en aidant l'acquisition d'équipements scientifiques et de recherche ou en soutenant le développement d'une école du numérique qui réponde aux besoins de recrutement stratégique, à court et moyen terme, des start-ups et des PME innovantes du territoire nord-lorrain.

Engagement financier : 8 M€ à 10 M€

b) Une aide à l'investissement et à la création d'emplois par les entreprises

L'Eurométropole de Metz soutiendra les entreprises qui continuent d'investir et de recruter afin de maintenir leur compétitivité. La mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'investissement et à la création d'emploi sera étudiée afin de favoriser le financement des investissements matériels et immatériels (brevets, prototypages, logiciels) nécessaires à la reprise ou au développement de l'activité des entreprises.

Engagement financier : 3 M€

c) Des investissements en faveur de l'agriculture périurbaine

Dans le cadre de son Programme alimentaire territorial (PAT) en cours de finalisation, l'Eurométropole investira afin de proposer une politique de gestion de long terme du foncier agricole (aménagement de foncier et accompagnement de porteurs de projets comme sur l'Espace Test Agricole de l'agropôle), favoriser la transformation localement et faciliter l'approvisionnement des particuliers (appui à la création de drives fermiers et magasins de producteurs) comme des cantines scolaires des Communes de l'Eurométropole, en recourant aux circuits de proximité.

Engagement financier : 1 M€ à 2,5 M€

d) Une poursuite des investissements sur les zones d'activités économiques

L'Eurométropole poursuivra son investissement dans ses zones d'activités économiques d'intérêt métropolitain notamment par des travaux d'entretien de la voirie ou de renouvellement de l'éclairage public afin de garantir son attractivité auprès des entreprises désireuses de s'implanter ou se développer sur le territoire. Les montants sont conformes à ceux qui avaient été définis lors du transfert de compétences.

Engagement financier : 4,4 M€

—

De nombreuses études en cours viendront affiner ce Plan Pluriannuel d'Investissement dans les mois à venir. Les orientations prises permettront à l'Eurométropole de Metz de jouer pleinement son rôle au service des habitants et usagers du territoire mais également en contribuant au dynamisme du bassin d'emploi et en prenant toute sa place dans le concert des Métropoles à l'échelle nationale et européenne.

ANNEXE FINANCIERE

I. Budget principal – vue synthétique 2022-2026

Domaine	Projet	Montant minimum	Montant maximum
Agriculture	Investissements en faveur de l'agriculture périurbaine	600 000 €	1 000 000 €
	Programme d'actions en faveur des circuits de proximité et de l'approvisionnement local (pôle de transformation, cantines scolaires, drives fermiers, ...)	400 000 €	1 500 000 €
Aménagement	Formalisation de la stratégie de planification à l'échelle de la métropole (PLUi)	600 000 €	600 000 €
	ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre	1 600 000 €	1 600 000 €
Gens du voyage	Maintenance et optimisation des aires d'accueil et de grand passage (CLECT)	300 000 €	300 000 €
	Création de nouvelles places au sein d'aires d'accueil des gens du voyage	4 500 000 €	4 500 000 €
Sécurité	Investissements dans le domaine de la sécurité publique	1 000 000 €	4 000 000 €
Eau et Energie	Financement des extensions de réseaux électriques	1 000 000 €	1 000 000 €
	Travaux de renouvellement des poteaux incendie	1 425 000 €	1 425 000 €
	Renforcement de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) sur secteurs prioritaires	1 000 000 €	1 000 000 €
Service aux communes	Fonds de concours aux communes (5/6 ans)	4 600 000 €	4 600 000 €
Enseignement Supérieur et Recherche	Plan d'investissement dans l'immobilier en faveur des campus étudiants et de la vie étudiante (dont Saulcy et Technopôle)	4 000 000 €	6 000 000 €
	Plan d'investissement en faveur des filières, des équipements et des formations d'excellence	4 000 000 €	4 000 000 €
Economie	Opération de revitalisation du territoire (ORT) : société foncière et OPAH	3 000 000 €	5 000 000 €
	Enveloppe de soutien aux entreprises et à la création d'emplois	3 000 000 €	3 000 000 €
Divers bâtiments et logistique	Petits programmes divers des bâtiments métropolitains	2 300 000 €	2 300 000 €
	Programme de mise en conformité des bâtiments métropolitains	5 000 000 €	6 000 000 €
Systèmes d'information	Programme de renouvellement des SI, applications et matériels informatiques de la Métropole	4 000 000 €	4 000 000 €
	Nouveaux projets informatiques de la Métropole (SI, réseaux, applications, matériels)	2 500 000 €	4 500 000 €
Assainissement	Mise aux normes de la station anti-crues Actisud	240 000 €	240 000 €
	Travaux d'assainissement en lien avec la voirie	5 000 000 €	5 000 000 €
	Travaux et études sur les ouvrages d'assainissement	9 100 000 €	9 100 000 €
	Investissements complémentaires (études et travaux) sur les ouvrages d'assainissement	900 000 €	900 000 €

Habitat	Dispositif de soutien aux copropriétés dégradées	1 600 000 €	1 600 000 €
	Projet de renouvellement urbain (NPRU)	5 000 000 €	6 000 000 €
	Soutien au maintien d'investissements en matière d'habitat	10 000 000 €	11 000 000 €
Sport	Création d'une nouvelle piscine métropolitaine	14 000 000 €	18 000 000 €
Transition énergétique et écologique	Ombrières photovoltaïques sur des parkings de la Métropole	1 000 000 €	1 000 000 €
	Programme de préservation et restauration des espaces naturels métropolitains	1 000 000 €	1 000 000 €
	Programme de rénovation énergétique et de requalification des toitures des bâtiments métropolitains	3 500 000 €	4 500 000 €
	Renouvellement de la flotte VL et PL de la Métropole par des véhicules à très faibles émissions (hors BOM)	2 500 000 €	3 000 000 €
	Requalification des Etangs de Saint Rémy	1 000 000 €	3 000 000 €
	Investissements engagés sur la mise en découverte du site classé du Mont Saint Quentin - investissements incompressibles (part de la Métropole)	595 000 €	595 000 €
	Nouveau projet de mise en valeur du Mont Saint-Quentin (agriculture, tourisme et patrimoine)	1 000 000 €	2 000 000 €
	Plan vélo - réalisation de pistes cyclables sur la Ville de Metz (montant CLECT)	5 000 000 €	5 000 000 €
	Plan vélo - réalisation de pistes cyclables complémentaires (en sus des montants CLECT)	8 000 000 €	10 000 000 €
	Pavillon de la biodiversité au Musée de la Cour d'Or	3 000 000 €	3 000 000 €
Culture et patrimoine	Investissements incompressibles de l'Opéra-Théâtre (hors bâtiment)	250 000 €	250 000 €
	Investissements incompressibles du Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné (hors bâtiment)	350 000 €	350 000 €
	Investissements incompressibles du Musée de la Cour d'Or (hors bâtiment)	1 000 000 €	1 000 000 €
	Programme d'aménagement de l'Aile des trinitaires du Musée de la Cour d'Or suite à la création du Pavillon de la Biodiversité	1 000 000 €	2 000 000 €
	Programme de mise en conformité de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine	800 000 €	1 000 000 €
	Création d'un pôle culturel et artisanal à BLIIDA	500 000 €	1 000 000 €
	Programme de requalification de l'Aile François de Curel du Musée de la Cour d'Or	600 000 €	600 000 €
	Programme de requalification de l'Opéra-Théâtre	17 000 000 €	23 000 000 €
	Restauration des Thermes antiques du Musée de la Cour d'Or	1 000 000 €	1 000 000 €
	Travaux et équipements au Centre Pompidou-Metz	2 000 000 €	2 500 000 €
	Soutien complémentaire aux événements culturels et sportifs métropolitains	1 000 000 €	1 000 000 €

Voirie	Enveloppes CLECT dédiées aux voiries Ville de Metz (hors vélo)	25 230 000 €	25 230 000 €
	Enveloppes CLECT dédiées aux voiries hors de la Ville de Metz	18 770 000 €	18 770 000 €
	Dépenses incompressibles sur les Zones d'Activités Economiques	4 400 000 €	4 400 000 €
	Plan de remise en état et de rattrapage des grands axes structurants de la Métropole	10 000 000 €	10 000 000 €
	Plan d'aménagements et de travaux de mise en sécurité des routes métropolitaines	10 000 000 €	10 000 000 €
	Investissements sur les parkings en prestation de service de la Métropole	600 000 €	600 000 €
	Investissements sur le parking et le réaménagement de la place Coislin	1 000 000 €	1 000 000 €
	Intégration des voiries des lotissements privés dans le patrimoine métropolitain	0 €	600 000 €
	Redynamisation du Quartier Outre-Seille (aménagement d'espaces publics)	750 000 €	2 000 000 €
Total général		214 M€	247 M€

II. Les politiques publiques avec financement spécifique

Transports	3ème ligne de METTIS - infrastructures	44 300 000 €
	3ème ligne de METTIS - 13 METTIS à moteur hydrogène	21 450 000 €
	Conversion à l'hydrogène de la flotte de bus Le Met'	6 500 000 €
	Création d'une antenne METTIS A vers l'hôpital Schuman	5 600 000 €
	Dépenses incompressibles du réseau de transports urbains et aménagements en faveur de l'intermodalité et de l'optimisation du réseau	6 300 000 € à 12 400 000 €
	Amélioration des dessertes de transport en commun (dont navette fluviale et renforcement du réseau)	5 000 000 à 10 000 000 €
		89 à 100M€

GEMAPI	Etudes et travaux sur cours d'eau	1 000 000 €
	Programme renaturation / lutte contre les inondations ruisseau de Saulny	6 200 000 €
	Programme renaturation / lutte contre les inondations ruisseau de Vallières	6 000 000 € à 6 500 000 €
	Participation aux études et travaux de Moselle Aval d'entretien des digues	?
	Etudes et travaux de renaturation des zones humides	250 000 €
		13 M€ à 14 M€

Déchets	Renouvellement de la flotte de véhicules de collecte	3 200 000 €
	Conversion à l'hydrogène de la flotte de véhicules de collecte des déchets ménagers	4 200 000 €
	Extension et aménagement du Centre Technique Métropolitain	7 000 000 €
	Finalisation de la conteneurisation des centres-villes d'Ars-sur-Moselle et de Metz	1 800 000 €
	Renouvellement et densification du parc de Points d'Apports Volontaires	8 000 000 €
	Plan Pluriannuel d'Investissement spécifique aux déchèteries métropolitaines 2022-2026	11 M€ à 13,5 M€
		35 M€ à 37 M€

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
ARNOLD	Patricia	Metz		Pour
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Excusé et donne pouvoir à Henri HASSER <i>ne vote pas le point 6</i>	Pour sauf point 6
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
BOHR	Timothée	Metz		Pour
BORI	Danielle	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
BOUVET	Xavier	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
BURHAN	Ferit	Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz		Pour
CHOUIKHA	Erfane	Woippy		Pour
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	Excusée et donne pouvoir à François GROSSIDIER	Pour sauf point 7
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DALMARD	Muriel	suppléante Ars-sur-Moselle		Pour
DAP	Laurent	Metz		Pour
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
				sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour
DORR	Antoine	Vantoux		Pour
DUMONT	Michel	Féy	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
DUVAL	Bertrand	La Maxe	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf point 6 et 7
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour
GREGOIRE	Aude	Montigny-lès-Metz		Pour
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz	<i>a reçu le pouvoir de Arielle SCHWARTZBERG</i>	Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy	Absent	
GROLET	Françoise	Metz		Contre points 14, 30, 32 - abstention points 2 et 12 pour les autres points
GROSDIDIER	François	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
GUERMITI	Hanifa	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	<i>a reçu le pouvoir de Jean BAUCHEZ</i>	Pour
HENRION	François	Augny	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
HORY	Thierry	Marly	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville	Excusée et donne pouvoir à Claude VALENTIN	Pour
HUSSON	Julien	Metz		Pour
JACOB-VARLET	Odile	Marly	<i>ne vote pas le point 6 excusée point 6</i>	Pour sauf point 6
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Selle		Pour
KREMER	Véronique	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusée points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
KURTZMANN	Walter	Peltre	<i>ne vote pas les points 16 et 25 excusé points 16 et 25</i>	Point 14 abstention pour les autres points sauf points 16 et 25
LALOUX	Grégoire	Metz		Contre points 14, 30 - abstention points 2, 12 et 29 pour les autres points
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine	Metz		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
				sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
LOGIN	Frédérique	Amanvillers	<i>ne vote pas le point 7 excusée point 7</i>	Pour sauf point 7
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour
LUCAS	Eric	Metz		Pour
LUX	Isabelle	Metz		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MARCHETTI	Denis	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
MARX	Sébastien	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MOLE-TERVER	Laurence	Metz		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles	Excusé et donne pouvoir à Michel DUMONT <i>ne vote pas le point 6 ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz		Pour
NICOLAS	Martine	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		Pour
NIEL	Hervé	Metz	Absent	
NOWICKI	Christian	Marly		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles	<i>ne vote pas les points 6 et 7 excusé points 6 et 7</i>	Pour sauf points 6 et 7
PIERRET	Alain	Woippy	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
REISS	Guy	Metz		Pour
ROQUES	Jérémy	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
ROUX	Sylvie	Mey	Excusée et représentée par son suppléant François HARMAND	Pour
SCHLOSSER	Pauline	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz		Pour
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz	Excusée et donne pouvoir à Christiane GREINER	Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury	Excusé et donne pouvoir à Dominique STREBLY	Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
				sauf points -18-19-20-21-22-23-24-25-26-34-35
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
STAUDT	Bernard	Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
STEMART	Anne	Metz		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy	<i>a reçu le pouvoir de Stanislas SMIAROWSKI</i>	Pour
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
TAFFNER	Blaise	Metz		Pour
TAHRI	Bouabdellah	Metz	Excusé	
THIL	Patrick	Metz		Pour
TOCHET	Nicolas	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
TORLOTING	Michel	Gravelotte	Excusé <i>ne vote pas le point 7</i>	
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly	<i>a reçu le pouvoir de Armelle HUET</i>	Pour
VERRONNEAU	Marina	Metz		Contre point 2 - abstention points 3 et 11 pour les autres points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz	<i>ne vote pas le point 6 excusé point 6</i>	Pour sauf point 6
VIALLAT	Isabelle	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
VICK	Julien	Metz	<i>ne vote pas le point 7 excusé point 7</i>	Pour sauf point 7
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

Résumé de l'acte

057-200039865-20211213-2021-12-DC2-DE

Numéro de l'acte : 2021-12-DC2
Date de décision : lundi 13 décembre 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Plan Pluriannuel d'Investissement de Metz
Métropole pour 2022-2026
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 16/12/2021
Numéro AR : 057-200039865-20211213-2021-12-DC2-DE
Document principal : 99_DE-2.pdf

Pièces jointes :

99_DE-ELUS CONSEIL votes 13-12-2021.pdf

Historique :

15/12/21 15:55	En cours de création	
15/12/21 15:56	En préparation	Catherine DELLES
16/12/21 12:33	Reçu	Catherine DELLES
16/12/21 12:34	En cours de transmission	
16/12/21 12:37	Transmis en Préfecture	
16/12/21 12:41	Accusé de réception reçu	